

Les Bois, le 5 mai 2004

**Avis officiel No
6/2004**

**COLLECTE DES APPAREILS
ELECTRONIQUES ET ELECTROMENAGERS**

Nous vous informons que notre Commune a été attribuée à JOB ECO S.A. par la Commission SWICO, organisme récupérant la TAR (Taxe anticipée de recyclage) prélevée lors de tout achat de matériel informatique et électronique de loisirs.

Le matériel parvenant chez JOB ECO S.A. au Locle est systématiquement démonté dans leurs ateliers, ce qui garantit la destruction des données pouvant subsister dans les ordinateurs obsolètes qui lui sont confiés.

Ainsi, mis à part les appareils électriques des secteurs de la construction, du jardinage et du bricolage, JOB ECO S.A. reprendra **gratuitement**

**tous les appareils informatiques, bureautiques, électroniques de loisirs et appareils ménagers
(congélateurs à partir de 2 mètres, banques et vitrines de congélation industrielles exclus)**

le samedi 15 mai 2004, de 10h00 à 11h00,

sur la place du champ de foire (Bas du Village).

Par contre, la taxe anticipée de recyclage n'est pas encore appliquée aux appareils électriques des secteurs de la construction, du jardinage et du bricolage. Leur reprise est donc payante.



TIRS OBLIGATOIRES 2004

A la demande de la Société de Tir, le Conseil communal communique les dates retenues pour les tirs obligatoires 2004, organisés par la société de tir des Bois.

Ces tirs auront lieu au stand de tir de Les Breuleux

☉ samedi matin **15 mai 2004**, de 08h30 à 11h30

☉ samedi matin **21 août 2004**, de 08h30 à 11h30

Il n'y aura pas de séance supplémentaire.

CONSEIL COMMUNAL LES BOIS